

*Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement durables*

Le Ministre d'Etat

Paris, le 30 JUL 2007

référence : D07001335

Monsieur le Délégué général,

Votre courrier du 26 juin m'est bien parvenu et je vous en remercie. Vous appelez mon attention, à la veille du Conseil (environnement), sur la nécessité de réduire les émissions de CO2 des véhicules particuliers.

A l'issue de cette session, je puis vous confirmer la position française à prévalu, les conclusions du Conseil étant les suivantes : à l'échéance 2012, les véhicules particuliers ne devront pas émettre plus de 120 g de CO2 par km parcouru ; ce chiffre résulte d'un seuil de 130g/km du fait de mesures technologiques concernant le seul « véhicule », réduits à 120g/km en y ajoutant d'autres mesures plus larges (progrès en matière de climatisation, pneus, biocarburants,...). C'est l'approche dite intégrée. La réalisation de ce double objectif sera vérifiée sur la moyenne des ventes annuelles de voitures dans l'UE à 27.

La Commission prépare un « paquet législatif », où cette mesure figurera ; il devrait être proposé au Conseil à la fin de cette année 2007.

Par ailleurs, une résolution sera votée à l'automne au Parlement Européen.

Nous devons rester vigilants, afin que les modalités du texte qui nous sera proposé garantissent d'atteindre l'objectif fixé : aussi cette question figurera-t-elle par les priorités de la présidence française (du Conseil) de l'UE au second semestre 2008.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO

Monsieur Stéphane KERCKHOVE
Délégué général
Agir pour l'Environnement
97 rue Pelleport
75020 PARIS